CICAD
Coordination Intercommunautaire
contre l'Antisémitisme et la Diffamation

GRAND CONSEIL
Reçu le 12 OCT. 2026

C4217

GRAND CONSEIL			
Expédié le:		Session GC: 29-30.10.26	
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet:			
Copie à:			

Grand conseil de la République et du canton de Genève
Mme Dilara BAYRAK
Présidente
Secrétariat général du Grand Conseil
Case Postale
1211 Genève 3

Genève, le 8 octobre 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les députés,

Le 29 septembre, les premiers signataires d'une pétition de soutien à un député vous ont adressé une correspondance, enregistrée sous la référence C 4215. Elle met en cause la CICAD. Elle appelle une réponse. Nous vous la devons sur les faits.

Cette correspondance procède par juxtaposition. Elle évoque une procédure pénale en cours, une critique parue anonymement dans la presse, les activités professionnelles privées de certains de nos responsables, une méthode de recensement qui serait contestée, sans dire par qui ni sur quoi. Pris un à un, ces éléments ne prouvent rien. Mis bout à bout, ils installent un soupçon : celui d'une organisation juive qui agirait pour le compte d'un État étranger.

Ce soupçon a une histoire. Il ne devrait pas trouver d'écho dans cette enceinte.

Les faits sont simples. La CICAD est financée par ses membres. Elle ne reçoit aucun financement d'un État étranger. Elle ne défend aucun gouvernement. La critique de la politique israélienne relève du débat démocratique. Ce que nous combattons, c'est la désignation des Juifs de Suisse comme comptables de cette politique.

CICAD
17, rue Ferdinand Hodler · Case postale 3011 · 1211 Genève 3
T. +41 22 321 48 78 · F. +41 22 321 55 28
cicad.ch@gmail.com · www.cicad.ch

CICAD
Coordination Intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Diffamation

La CICAD représente les communautés et institutions juives de Suisse romande. Depuis plus de trente ans, elle documente l'antisémitisme et accompagne celles et ceux qui en sont la cible. En 2025, elle a reçu près de 3'000 signalements, dont 2'438 qualifiés d'actes antisémites, en hausse de 36%. Derrière ces chiffres, il y a des élèves pris à partie, des familles inquiètes, des personnes qui hésitent désormais à dire qui elles sont. Beaucoup d'entre vous les connaissent. Plusieurs se sont tenus à nos côtés.

Cette réalité appelle aussi un travail en amont. À la demande des établissements, la CICAD intervient dans les écoles pour prévenir le racisme et l'antisémitisme et transmettre la mémoire de la Shoah. Ses programmes sont validés par les autorités cantonales, comme le Conseil d'État l'a rappelé en juin 2025.

On nous reproche la voie judiciaire. Aucun propos tenu dans cette enceinte, par un député, n'est visé. L'action porte sur des publications en ligne qui mettent en cause, de façon répétée, l'institution et son Secrétaire général. Elle n'a été engagée qu'après une année de démarches vaines. Elle n'a pas été notre premier choix. Elle a été le dernier.

Le soutien public accordé à la CICAD est contrôlé, et c'est légitime. Le remettre en cause sur la base d'insinuations ne serait pas un arbitrage comptable. Ce serait un signal.

La CICAD se tient à la disposition de toute commission souhaitant examiner son action, ses comptes et ses supports pédagogiques. Nous ne demandons pas que ce débat soit interdit. Nous demandons qu'il repose sur des faits.

Nous rendons des comptes. Nous l'avons toujours fait.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de notre haute considération.

Laurent Selvi
Président de la CICAD